

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 11 février 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda BOILON	M. René BROUSSE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Antoine LUCAS
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Gilles MARQUET (à Mme Julie MONTBRIZON)
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Éliane GRANET
Mme Séverine VIAL

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 / Représentés : 4 Votants : 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : COMMUNICATION - MARCHÉ N°04/2020 OUTILS DE COMMUNICATION
2021/2022 - AVENANT N° 01**

COMMUNICATION
MARCHE N°04/2020 OUTILS DE COMMUNICATION
2021/2022
AVENANT N° 01

- VU la délibération N°26 du conseil communautaire en date du 10/12/2020 relative au choix du titulaire pour le marché des outils de communication 2021/2022
- VU le marché des outils de communication 2021/2022 signé avec le groupement Qui plus est (Mandataire) et Décombat ;
- CONSIDERANT l'épidémie de COVID19 induisant de fortes hausses de matières premières ;
- CONSIDERANT que le marché ne comprend pas de clauses de révision des prix de prestations / fournitures ;

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA a signé un marché de 2 ans (01 janvier 2021 au 31 décembre 2022) avec les sociétés QUI PLUS EST pour la partie conception et DECOMBAT pour la partie impression concernant la gestion et la réalisation d'outils de communication de la CCEDA.

Elle précise qu'il s'agit d'un marché à bons de commande d'un montant maximum de 190 000 € HT pour les deux années ; de plus ce marché de comprend pas de clauses de révision des prix des prestations / fournitures. Dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, la crise sanitaire a induit de fortes augmentations des prix des matières premières utilisées en imprimerie (papier, encres...)

Aussi, il convient de signer un avenant permettant la modification des montants du bordereau des prix unitaires relatifs aux travaux d'impression. Cette hausse a été notifiée à la collectivité par l'imprimerie Décombat et représente en moyenne une augmentation de 10% des prix du marché.

A noter que les dépenses d'impression représentent environ 10% du montant total du marché de communication.

Madame la Présidente propose donc de passer un avenant avec le groupement QUI PLUS EST / DECOMBAT pour une révision des prix des travaux d'impression et ce jusqu'à la fin du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE l'avenant N°01 avec le groupement QUI PLUS EST / DECOMBAT, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.